

LE SECRET DES AFFAIRES

Dans un monde où l'information revêt un caractère stratégique, la protection des données sensibles est un enjeu majeur pour les entreprises. La perte ou le vol de données confidentielles peut entraîner des conséquences lourdes : impact financier, atteinte à la réputation, perte de clients, etc.

La protection de l'information s'appuie sur un ensemble de mesures techniques et organisationnelles visant à garantir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données. Parmi les démarches les plus courantes, on peut citer :

- La classification des données qui permet de définir le niveau de sensibilité de chaque information et de mettre en place des mesures de protection adaptées.
- La restriction de l'accès aux données et aux lieux aux seules personnes habilitées.
- La sécurité numérique visant à protéger les systèmes d'information contre les intrusions et les attaques.
- La sensibilisation des utilisateurs en permettant de former les collaborateurs aux bonnes pratiques en matière de sécurité.



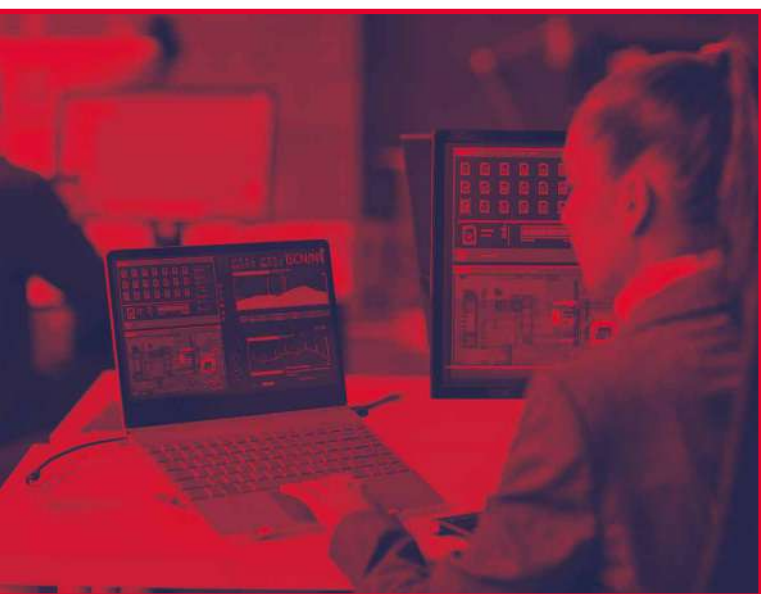
QU'EST-CE QUE LE SECRET DES AFFAIRES ?

Le «secret des affaires» fait référence à la protection des informations confidentielles détenues par les entreprises. Ces informations comportent trois caractéristiques :

- elle n'est pas connue du grand public, et encore moins du secteur professionnel concurrent. C'est précisément ce qui constitue son avantage compétitif ;
- de cet avantage, elle tire une valeur commerciale ou économique, parce que tenue secrète ;
- elle doit être protégée par des mesures de sécurité adaptées.

En France, la protection de ces informations est encadrée par la loi n° 2018-670 du 30 juillet 2018 qui rend illégale l'obtention, l'utilisation ou la divulgation d'informations répondant à certains critères de confidentialité et de valeur stratégique (article L. 151-1 et suivants du Code de commerce).

Les entreprises peuvent recourir à la justice pour protéger leurs secrets des affaires, allant jusqu'à demander des réparations financières en cas de violation.

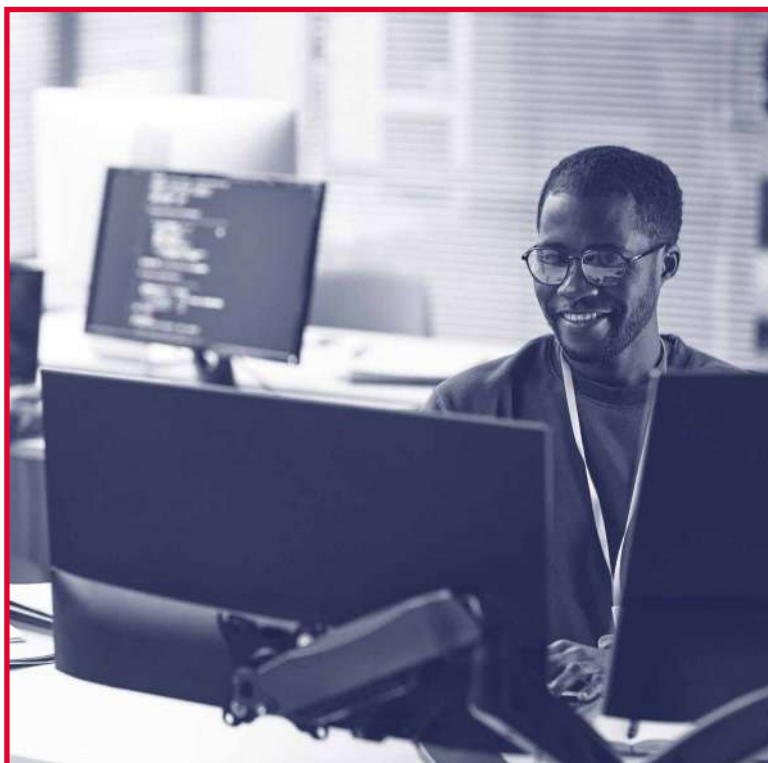


EN BREF

La protection de l'information est essentielle pour les entreprises qui souhaitent préserver leur compétitivité, leurs données stratégiques, leurs savoir-faire et leur réputation. En adoptant une approche méthodique et rigoureuse, les organisations peuvent minimiser les risques liés à la perte ou au vol de données sensibles. Les principales étapes à suivre :

1. Identifier les informations sensibles.
2. Définir les mesures de protection adaptées.
3. Mettre en place les outils et les procédures nécessaires.
4. Sensibiliser et former les utilisateurs.
5. Surveiller et auditer le dispositif de protection de l'information.

Un grand merci à Olivier de Maison Rouge, Avocat-Docteur en droit, pour sa précieuse contribution à cette fiche pratique.



RESSOURCES

- **Secret des affaires : comment bénéficier de la protection prévue par la loi du 30 juillet 2018 ?** [lien](#)
- **Dispositions légales du secret des affaires** [lien](#)
- **LOI n° 2018-670 du 30 juillet 2018 relative à la protection du secret des affaires** [lien](#)
- **Petit guide juridique de protection du secret des affaires** [lien](#)

CONTACTS

- **L'Agence de Développement pour la Normandie**

<https://adnormandie.fr/contact/>

Tél. : 02 31 53 34 40

- **La Mission Stratégie Prospective Intelligence Economique de la Région Normandie**

spie@normandie.fr

Tél. : 02 31 06 98 98

- **Les Délégués à l'Information Stratégique et à la Sécurité Économique**

dreets-norm.disse@dreets.gouv.fr

Cette fiche est réalisée dans le cadre d'une thèse CIFRE, financée par la Région Normandie, dont les travaux de recherche bénéficieront à la démarche régionale en faveur de l'Intelligence économique.